

	DOCUMENT SOCLE	Indice de révision : 01
	<b>POLITIQUE D'IMPARTIALITE</b>	Date : 2023_10 Page 1 sur 1

ETHIQUE PARTENAIRE est un organisme certificateur tierce partie. L'importance de l'impartialité dans l'exercice de nos activités de certification des systèmes de management nous amène à mettre en avant les mesures que nous prenons et à les diffuser à toutes les parties intéressées au travers de notre site web.

Dans ce cadre, la gestion des conflits d'intérêts et l'objectivité de nos décisions en matière de certification sont assurées par la mise en place de dispositions spécifiques.

### **1. INDEPENDANCE JURIDIQUE ET FINANCIERE ETHIQUE PARTENAIRE**

ETHIQUE PARTENAIRE est juridiquement indépendante, ayant son propre enregistrement auprès du greffe du tribunal de commerce de Neuilly sur Seine.

ETHIQUE PARTENAIRE est dotée de capitaux propres qui lui permettent de travailler en toute indépendance financière. Par ailleurs, son activité opérationnelle est suffisante pour lui assurer un équilibre financier.

### **2. INDEPENDANCE DES AUDITEURS ETHIQUE PARTENAIRE**

En vue d'éviter tout risque de conflits d'intérêt, ETHIQUE PARTENAIRE soumet à ses auditeurs des ordres de missions comportant l'identité de l'organisme ou de la personne candidate. En acceptant leurs missions, ils attestent ne pas avoir conseillé ou formé cet organisme dans le domaine de certification considéré depuis au moins deux ans.

De même, un auditeur appartenant à la même entité juridique qu'un organisme client ne peut intervenir lors de l'activité de certification de ce dernier.

### **3. INDEPENDANCE DU PERSONNEL ETHIQUE PARTENAIRE**

Chacun des collaborateurs ETHIQUE PARTENAIRE s'engage personnellement à agir de manière objective et à être libre de toutes pressions commerciales, financières ou autres qui pourraient compromettre son impartialité.

Chacun des collaborateurs ETHIQUE PARTENAIRE s'engage à dénoncer toute situation qui pourrait créer un conflit d'intérêt.

### **4. INDEPENDANCE DES DISPOSITIFS DE CERTIFICATION ETHIQUE PARTENAIRE**

Conformément aux dispositions normatives applicables, ETHIQUE PARTENAIRE s'engage à ne pas proposer de prestation de certification à un autre organisme de certification.

Pareillement, ETHIQUE PARTENAIRE s'engage à ne pas proposer ou fournir de prestations de conseil sur les dispositifs certifiables.

Par ailleurs, aucune des activités de certification n'est présentée comme liée aux activités d'un organisme de conseil ou de formation.

**Edouard KIENER**

Président ETHIQUE PARTENAIRE

